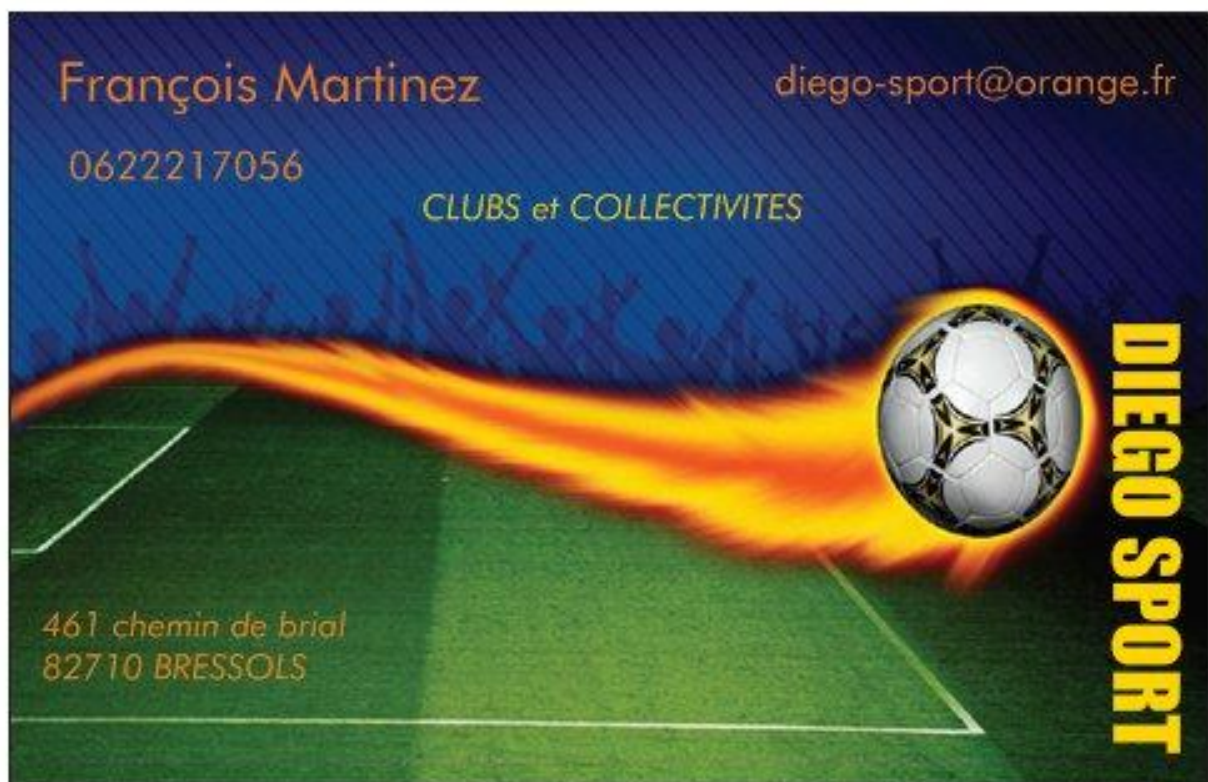


Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 19 février 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

↳ RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

↳ LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

↳ RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA Frédéric (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	31/01 (3)	-		26/02
ASFP LUSITANOS	29/01 (8)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
	31/01 (1)	-		26/02
	31/01 (1)	Manque photo (1)		26/02
SHADOCKS DE SEILH	31/01 (1)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-	19/02 (3)	29/01
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02

INFO => Pour les derniers clubs notés dans le tableau ci-dessus, venez retirer vos Licences/cartes au plus vite svp.

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS SEMAINE 7

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 1 (remis du 21/12)

ASC CNES	2	-	5	TOULOUSE SA
----------	---	---	---	-------------


Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10)

SAINT-ALBAN	4	-	3	ALTRAN FOOT
-------------	---	---	---	-------------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11)

ASFP LUSITANOS		Remis		NIMBA OT 
----------------	--	-------	--	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12)








SB FC LAUNAGUET		Remis		INTERNAT FC 
-----------------	--	-------	--	---

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12)

FREESCALE	1	-	2	IO TEAM
-----------	---	---	---	---------

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11)

AS SAINT-LOUP-CAMMAS	3	-	4	SOPRA STERIA FOOT
----------------------	---	---	---	-------------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 6: Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 7

UNE sortie temporaire, **DEUX** avertissements pour **QUATRE** rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre ASC CNES / TOULOUSE SA du 14/02/2024 - Coupe de la Ligue – Poule 4 - Journée 1 :

Pour " **ENERVEMENT** "

- SORTIE TEMPORAIRE -

Soit **3** (trois) sorties temporaires au cours de la saison, récidives du 05/12/2023 et du 13/12/2023 (**ART 32 - A - d**),

COURNEDE Emmanuel, licence n° 0016243, (ASC CNES)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 26/02/2024.**

COMMISSION D'APPEL

Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Suite à l'appel dûment formulé par le club du FC BALEC ainsi que la réception de nouveaux éléments, après analyse de ceux-ci et relecture du rapport du joueur ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**ART 32 - §F - d**), décide de modifier la sanction parue au bulletin n°23 :

Pour "*TENTATIVE DE COUP A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE*"

- **EXCLUSION** -

SZPYRALSKI Sémy, licence n° 0450890, (FC BALEC)

- **Quatre (4) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 29/01/2024.**

Le joueur ayant déjà purgé 1 match ferme (l'automatique le 31/01/24), reste Trois (3) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 19/02/2024.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

Nous vous rappelons le mode de calcul concernant ces deux challenges.

Des points sont attribués aux équipes en fonction, d'une part des sanctions reçues, et d'autre part des rencontres qui sont arbitrées.

Les critères pour établir le classement de ces challenges sont :

① Pour les sanctions :

- 1 point pour une sortie temporaire,
- 2 points pour un avertissement,
- 3 points pour deux sorties temporaires pour le même joueur au cours d'une même rencontre,
- 4 points pour deux sanctions (sortie temporaire + avertissement), pour le même joueur au cours de la même rencontre,
- 5 points pour deux avertissements, pour le même joueur au cours de la même rencontre,
- 7 points pour une exclusion définitive d'un joueur, § C-a à C-d,
- 10 points pour une exclusion définitive d'un joueur, à partir de § D-a.

② Pour le nombre de match arbitrés :

- Pour chaque match arbitré, il est attribué 0,3 point. A l'issue de ce résultat, l'équipe qui a été le plus arbitrée marque 0 point. Et ainsi de suite.
- Une équipe ayant fait un Forfait est pénalisée de 4 points.
- Une équipe étant responsable d'un arrêt de la rencontre est elle pénalisée de 15 points.

La somme des points attribués pour l'arbitrage et les sanctions constitue le résultat final.

L'équipe ayant obtenu le plus faible total de points est déclarée gagnante.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE JOMA au 19/02/24

	EQUIPES	POINTS	MATCHS	CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS	CARTONS JAUNES	DOUBLES CARTONS JAUNES	CARTONS ROUGES		FORF
1 ^{er}	AS MATRA	6,2	14	1	0	0	2	0	0	0	
2 ^o	PASPORT	7,5	13	0	0	0	3	0	0	0	
3 ^o	ALTRAN FOOT	9	18	3	0	0	4	0	0	0	
4 ^o	ATHLETICO TOLOSA B	12,8	12	1	0	0	4	0	0	0	1
5 ^o	SAINT-ALBAN	14,2	14	10	0	0	4	1	0	0	
6 ^o	FC CANTOU'LOUSAIN	19,6	16	1	0	0	9	0	0	0	
7 ^o	FORZA VIOLA FC	20,5	13	2	0	0	5	0	1	0	
8 ^o	USEMA COLOMIERS	21,6	16	1	0	0	5	0	0	1	
9 ^o	SHADOCKS SEILH	22,5	13	3	0	0	5	0	0	0	2
10 ^o	FC POTO	23,5	13	0	0	1	9	0	0	0	
11 ^o	MECAP FC	26,9	15	1	0	0	5	1	0	1	
12 ^o	TOULOUSE SA	30,9	15	0	0	0	15	0	0	0	
13 ^o	AJ SAINT-EXUPERY	32,1	11	0	0	0	10	0	0	1	
14 ^o	LABEGE INTER FC	32,9	15	2	0	0	4	3	1	0	
15 ^o	ASC CNES	35,2	14	4	0	0	3	2	0	1	
		FORFAIT GENERAL									
	AGATE FC	12,9	5	1	0	0	2	0	0	0	

TROPHEE DE LA SPORTIVITE

TROPHEE DE LA SPORTIVITE SELALI au 19/02/24

	EQUIPES	POINTS	MATCHS	CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS	CARTONS JAUNES	DOUBLES CARTONS JAUNES	CARTONS ROUGES		FORF
1 ^{er}	AS EVOTEC	3	8	0	0	0	0	0	0	0	
2 ^o	AS MATRA 2	6,7	14	1	0	0	2	0	0	0	
3 ^o	FREESCALE	7,9	15	1	0	0	3	0	0	0	
4 ^o	ASCA	8,2	14	1	0	0	3	0	0	0	
5 ^o	IO TEAM	8,5	13	1	0	0	3	0	0	0	
6 ^o	NIMBA OT	9,9	5	0	0	0	3	0	0	0	
7 ^o	VIEILLES CANAILLES	12,9	15	2	0	0	5	0	0	0	
8 ^o	AS DRT	13,8	12	2	0	0	3	0	0	0	1
9 ^o	ATHLETICO TOLOSA A	15,8	12	2	0	0	6	0	0	0	
10 ^o	INTERNAT FC	18,5	13	3	0	1	5	0	0	0	
11 ^o	ASFP LUSITANOS	21,5	13	0	0	0	5	0	0	1	
12 ^o	FC BALEC	22,5	14	0	0	0	2	0	1	1	
13 ^o	CONFLUENT LP	26,5	13	3	0	0	11	0	0	0	
14 ^o	SB FC LAUNAGUET	29,1	11	5	0	0	6	0	0	1	
15 ^o	CHU TOULOUSE	32,5	13	3	0	0	9	0	0	1	
16 ^o	AS ST LOUP CAMMAS	44,1	11	4	0	0	6	0	2	0	3

17°	CHIPIRONS O	53,3	17	2	0	0	5	0	1	0	
18°	SOPRA STERIA	59,1	11	0	0	0	2	0	0	1	

PREVISION CALENDRIER



La semaine 19 (du 6 au 10 mai) s'avère particulière cette saison avec deux jours fériés. Les rencontres ne se joueront que le lundi et le mardi. Certaines équipes nous ont déjà avertis qu'elles ne pourront pas disposer de leurs joueurs. Donc nous vous demandons de nous signaler si vous ne voulez pas jouer cette semaine là, avant la mise en place du calendrier. Lors de cette semaine sont prévus les demi-finales de la coupe Occitane, ainsi que des matchs de rattrapage. Si nous prévoyons des rencontres durant ces deux jours et que vous ne pouvez pas les faire sans nous en avoir averti en amont, vous aurez vos rencontres perdues par forfait.

Merci !!!!!

Vous avez détaillé, dans le **paragraphe 5 du pense bête**, les modalités d'envoi de la feuille de match. Conformez-vous à ce mode opératoire, **et vérifiez que la boîte aux lettres dans laquelle vous postez votre courrier est bien relevée dans les délais**, cela évitera qu'elle **nous arrive en retard** et que ce soit **préjudiciable** pour vous.

De même, **pour les équipes d'entreprises, vérifiez que le courrier part dans les délais afin d'éviter les pénalités.**

D'autre part, certaines équipes **ne marquent toujours pas** les noms des joueurs en **MAJUSCULE**.

Attention aux amendes.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 8 DU LE 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC

AC VICTOR HUGO (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ALTRAN FOOT

LABEGE INTER FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



« Vous pouvez vous rendre compte qu'à partir de la semaine 9 une rencontre supplémentaire est programmée : Trophée de l'Amitié. Cela dans le but de faire jouer les équipes de Promotion Excellence qui sont « amputées » des rencontres contre AGATE FC qui s'est déclarée forfait général.

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) Sordelo Hb

Sa 24/02 15h00

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Excellence - Journée 8 retour

MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 26/02	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 28/02	19h45
USEMA COLOMIERS	FORZA VIOLA FC	Capitany Synthé	Me 28/02	20h15
FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve 01/03	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Ramonville Hb	Ma 27/02	19h45
SAINT-ALBAN	SHADOCKS DE SEILH	St Alban Coudon Hb	Lu 26/02	20h30
ALTRAN FOOT	LABEGE INTER FC	Remis		

Exempt : AS MATRA



AS MATRA a une rencontre de programmée

Division : Honneur - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 28/02	20h30
IO TEAM	AS DRT	Lardenne Synthé	Me 28/02	19h45
FREESCALE	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 26/02	20h00
NIMBA OT	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 26/02	20h00

Exempt : FC BALEC



FC BALEC a une rencontre de programmée

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA	CHU TOULOUSE FC	Beaupuy Hb	Me 28/02	20h15
CHIPIRONS O.	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 28/02	20h00
CONFLUENT LP	AS EVOTEC	Pinsaguel Hb	Lu 26/02	20h30
VIEILLES CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 29/02	19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Trophée de l'amitié

AS MATRA	FC BALEC	Balma Latécoère	Je 29/02	20h30
----------	----------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 10 DU 04/03/2024 AU 10/03/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/8^{èmes} de Finale

AS MATRA	SAINT-ALBAN	Balma Latécoère	Je 07/03	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	INTERNAT FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 08/03	20h00
LES SHADOCKS SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 08/03	20h45
NIMBA OT	FORZA VIOLA FC	Stadium B.Taton Syn	Je 07/03	20h15
MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 04/03	20h00
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 06/03	20h15
CHIPIRONS O.	VIEILLES CANAILLES	Fenouillet Collège Syn	Me 06/03	20h00
ASC CNES	AS DRT	Ramonville Hb	Ma 05/03	19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{èmes} de Finale

SB FC LAUNAGUET	ASCA	Launaguet Hb	Lu 04/03	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 06/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	BELLA BARBARIANS (7)	A définir		
FC BALEC	VIOLA UNITED (F7)	Sordelo Hb	Me 06/03	19h45
LABEGE INTER FC	CONFLUENT LP	Deyme Hb	Ve 08/03	20h00
FREESCALE	FC POTO (F7)	Sordelo Hb	Je 07/03	19h45
ASFP LUSITANOS	IO TEAM	St Alban Coudon Hb	Me 06/03	20h30
SOPRA STERIA FOOT	BLS 31(F7)	A définir		

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{èmes} de finale

AS VITRY (94)	PASPORT	Vitry	9 ou 10/03
---------------	---------	-------	------------

SEMAINE 11 DU 11/03/2024 AU 15/03/2024

Division : Excellence - Journée 9 retour

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA B	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 15/03	20h00
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 15/03	20h00
PASPORT	FORZA VIOLA FC	Stadium B.Taton Syn	Je 14/03	20h15
TOULOUSE SA	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 11/03	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour

SHADOCKS DE SEILH	ASC CNES	Seilh Synthé	Ve 15/03	20h45
AJ SAINT EXUPERY	SAINT-ALBAN	A définir		
AS MATRA	LABEGE INTER FC	Balma Latécoère	Je 14/03	20h30

Exempt : ALTRAN FOOT



ALTRAN FOOT a une rencontre de programmée

Division : Honneur - Journée 12 retour

NIMBA OT	ATHLETICO TOLOSA A	A définir		
SB FC LAUNAGUET	ASFP LUSITANOS	Launaguet Hb	Lu 11/03	20h00
FC BALEC	AS DRT	Sordelo Hb	Me 13/03	19h45
IO TEAM	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 11/03	20h00

Exempt : FREESCALE



FREESCALE a une rencontre de programmée

Division : Promotion - Journée 12 retour

SOPRA STERIA FOOT	CONFLUENT LP	Sordelo Hb	Je 14/03	19h45
AS MATRA 2	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 13/03	19h45
ASCA	VIEILLES CANAILLES	Beaupuy Hb	Me 13/03	20h15
CHIPIRONS O.	AS EVOTEC	Fenouillet Collège Syn	Me 13/03	20h00

Exempt : CHU TOULOUSE FC

Trophée de l'amitié

ALTRAN FOOT	FREESCALE	Blagnac baradels Syn	Je 14/03	21h00
-------------	-----------	----------------------	----------	-------

JEU

Pour vous faire passer cette petite trêve dans la dilettante, nous vous proposons un petit jeu de logique pour vous amuser : un " LOGIGRAMME ". Comment jouer ?

Un logigramme est une enquête à résoudre sous la forme d'une grille à remplir. Le jeu propose une introduction à l'énigme et donne des **indices**. Il vous suffit de reporter dans les cases de la grille les informations fournies par ces indices et les déductions obtenues. Complétez alors en toute logique le tableau en bas de la grille. Un logigramme est basé sur le bon sens.

Voici l'énigme : " LES VAINQUEURS "

Ce jeu n'est qu'une pure fiction pour vous divertir. Toute ressemblance avec des équipes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Voilà l'occasion de se remémorer les différents vainqueurs de nos compétitions. A vous de trouver quels clubs ont gagné chaque compétition, en quelle année, et quelle était la couleur de leurs maillots.

Indice 1 : Lardenne a gagné la coupe de Printemps, avant 2023.

Indice 2 : L'équipe qui a gagné la coupe de Haute-Garonne en 2019 ne jouait ni en blanc, ni en rouge.

Indice 3 : L'équipe vainqueur de la coupe Occitane l'a gagné un an après celle qui a gagné le championnat, mais un an avant celle qui jouait en vert.

Indice 4 : L'équipe qui jouait en jaune a gagné son trophée un an plus tard que celle qui a gagné la coupe de la Haute-Garonne.

Indice 5 : Tournefeuille a gagné son trophée en 2022. Cette équipe ne jouait pas avec des maillots de couleur blanche.

Indice 6 : Muret a gagné son trophée deux ans avant Beauzelle, qui n'a pas gagné le championnat.

Pour vous aider à démarrer :

Grâce à l'indice 1, on peut inscrire **O**, pour **OUI**, en H4 (et donc en toute logique **N** pour **NON** en H1, H2, H3, H5, F1, G1, I1, J1). Ainsi que **N**, pour **NON**, en E4 et E13.

De même, l'indice 2 nous permet d'inscrire **O** en A12, et ainsi de suite.

BONNE RECHERCHE !!!!!!!

		ANNEE					COMPETITION					COULEUR MAILLOTS				
		2019	2020	2021	2022	2023	Championnat	Coupe Haute-Garonne	Coupe Printemps	Coupe Occitane	Challenge Sportivité	Jaune	Bleue	Rouge	Verte	Blanche
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
EQUIPE	Tournefeuille	1							N							
	Beauzelle	2							N							
	Colomiers	3							N							
	Lardenne	4				N	N	N	O	N	N					
	Muret	5							N							
COULEUR MAILLOTS	Jaune	6														
	Bleue	7														
	Rouge	8														
	Verte	9														
	Blanche	10														
COMPETITION	Championnat	11														
	Coupe Haute-Garonne	12	O													
	Coupe de Printemps	13				N										
	Coupe Occitane	14														
	Challenge sportivité	15														

EQUIPE	ANNEE	COMPETITION	COULEUR MAILLOTS
TOURNEFEUILLE			
BEAUZELLE			
COLOMIERS			
LARDENNE		COUPE DE PRINTEMPS	
MURET			



29 - 30 - 31 MARS 2024 & 1 AVRIL 2024

TOURNOI DES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

FOOT À 11 - FOOT À 7 - WALKING FOOT



COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE - 153 bis avenue de lardenne 31100 Toulouse



Il n'y aura pas
de bulletin la
semaine prochaine